

## Communiqué de presse



### Contact presse

Département de l'information et de  
la communication  
01 40 15 74 71  
service-presse@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, et Pierre Lescure ont présenté la mission culture-acte 2, lors d'une conférence de presse, mardi 25 septembre 2012, dans les locaux de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA).

Durant cette conférence de presse, la Ministre a rappelé les objectifs de la mission de concertation sur les contenus numériques et la politique culturelle à l'ère du numérique confiée à Pierre Lescure.

La mission culture-acte 2 devra formuler des propositions de dispositifs d'action publique permettant de favoriser le développement des œuvres et des pratiques culturelles numérique, d'assurer l'accès de tous à celles-ci, de soutenir la création et la diversité, de valoriser leurs retombées économiques pour le territoire national, et de lutter contre la contrefaçon.

Pierre Lescure a ensuite présenté les membres de la mission et le calendrier des premières auditions, expliqué la méthode de travail et le premier diagnostic réalisé par ses équipes pour permettre à la France d'entrer dans l'« Acte II de l'exception culturelle ».

Un site Internet est en ligne pour permettre d'accéder aux travaux de la mission, à la présentation des modalités de fonctionnement et des membres la composant :

[www.culture-acte2.fr](http://www.culture-acte2.fr)

Pour recueillir les commentaires, les avis et les idées de chacun, un blog a été créé. Le public pourra ainsi réagir, faire des suggestions, échanger et partager ses analyses et points de vue autour des sujets abordés par la mission pour alimenter ses réflexions :

[www.culture-acte2-participer.fr](http://www.culture-acte2-participer.fr)

Paris, le 25 septembre 2012